

**CHARTRE DE
DEVELOPPEMENT
DE L'EMPLOI LOCAL ET
DE LA RESPONSABILITÉ
SOCIALE DE L'ENTREPRISE**

PRÉAMBULE

La présente Charte a pour ambition de renforcer les liens entre les entreprises et le territoire parisien au travers d'actions types.

Ces actions ont pour double fonction, de renforcer l'intervention de la collectivité et de ses partenaires au bénéfice du public des demandeurs d'emploi parisiens, et de concourir à la mise en œuvre de la stratégie des entreprises sur les champs de l'emploi, de la formation ainsi que du développement de liens avec le tissu économique local.

Chaque entreprise ayant une politique RH et une stratégie d'inscription sur le territoire qui lui soient propres, ces actions ont donc matière à être déclinées individuellement.

Il revient donc aux entreprises de définir leurs engagements en actions concrètes et réalistes, de même pour les objectifs qu'elles s'assignent, sans viser à l'exhaustivité.

La VILLE DE PARIS est présente aux côtés des entreprises pour les aider dans cette détermination d'actions et objectifs à mêmes de contribuer à la mise en place de leur politique Emploi et Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE).

La VILLE DE PARIS, forte des 370 000 entreprises et 1 900 000 emplois de son territoire, souhaite favoriser l'entreprenariat et le potentiel économique des entreprises implantées localement, tout en maximisant les retombées en matière d'emploi et de formation pour ses habitants, notamment les plus vulnérables sur le marché du travail. La politique de la VILLE DE PARIS s'inscrit également dans une démarche environnementale volontariste qui lui permettra de mettre en œuvre un modèle de développement plus sobre, fondé sur l'économie circulaire.

Malgré un taux de chômage inférieur aux courbes nationale et régionale, de nombreux Parisiens rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi, en particulier les jeunes des quartiers populaires, les seniors et les personnes les moins diplômées.

Déterminée à agir pour que les opportunités économiques nombreuses dont bénéficie le territoire parisien se concrétisent en opportunités d'emploi et de formation pour ses habitants, la VILLE DE PARIS s'engage au travers de cette charte à faciliter l'insertion des entreprises dans le tissu socio-économique local.

L'ARMÉE DE TERRE, représentée par le Groupement recrutement sélection Ile de France et outre-mer (GRS IDF OM) et/ou le Centre d'information et de recrutement des forces armées de Paris (CIRFA), a décidé de signer une charte de développement de l'emploi local et de la responsabilité sociale de l'armée de Terre. Cette charte, d'une durée de 3 ans, précise les actions concrètes qui seront menées pour renforcer l'implication de l'ARMÉE DE TERRE et de ses représentants dans le territoire, autour des axes prioritaires suivants :

1. Développement de l'emploi local et appui à l'insertion professionnelle des publics prioritaires ;
2. Renforcement des relations avec les écoles, les universités, les organismes de formation ;

L'ARMÉE DE TERRE engage chaque année 15 000 jeunes.

Le CIRFA75 a établi en 2015, 3000 contacts auprès d'un public âgé entre 17 et 30 ans, ce qui a pu générer des :

- Informations collectives
- Évaluations au bénéfice de 1500 jeunes
- Recrutements pour le compte de 350 personnes

Le CIRFA propose des contrats de travail sur des durées déterminées de 1 à 8 ans (avec des périodes probatoires d'une durée de 6 mois).

En lien avec la Mairie de Paris, le CIRFA75 s'engage à proposer des évaluations physiques et psychotechniques des candidats toutes les semaines, au Fort Neuf de Vincennes (capacité : 130 évaluations /semaine).

Selon les résultats obtenus lors de ces évaluations, le CIRFA orientera les candidats sur des recrutements qui ont lieu

:

- Tous les mois pour les militaires du rang
- Trois à quatre fois par an pour les sous-officiers
- Une à trois fois par an pour les officiers

L'intégration des candidats retenus par des recrutements en contrats courts (1 à 2 ans) au sein de l'ARMÉE DE TERRE, ou en contrats jusqu'à 8 ans, selon le choix des candidats.

Les engagements pris dans le cadre de cette charte feront l'objet d'un examen au moins annuel afin de vérifier la réalisation de leur déclinaison en termes d'actions, voire d'ajuster leurs objectifs.

ENGAGEMENT N°1 L'EMPLOI

L'embauche locale représentant un enjeu autant pour les employeurs (gain d'efficacité et réduction du turn-over) que pour les habitants (qualité de vie au travail), la VILLE DE PARIS et l'ARMÉE DE TERRE s'engagent mutuellement à mettre en œuvre les actions suivantes afin de favoriser localement la rencontre entre offre et demande d'emploi.

La VILLE DE PARIS s'engage à :

- Désigner un interlocuteur dédié, à savoir la Mission Initiative Emploi Grands comptes, pour rechercher les solutions adaptées aux besoins de l'entreprise, et au premier chef celui du recrutement ;
- Assurer l'interface avec les acteurs de l'emploi parisiens, à même d'orienter et de pré-sélectionner leurs publics sur les différentes actions évoquées ci-après, notamment les candidats correspondant aux besoins de l'entreprise, et notamment les personnes en reconversion professionnelle ;
- Mobiliser les outils de formation du territoire, afin d'anticiper les besoins de recrutements de l'entreprise à court ou moyen terme ;
- Favoriser la mise en relation avec les partenaires œuvrant dans le champ de l'emploi, auxquels l'entreprise pourra apporter son soutien, notamment sur le plan financier.

L'ARMÉE DE TERRE s'engage à :

A - Contribuer à l'information sur les métiers, et ainsi permettre aux demandeurs d'emploi parisiens¹ de mieux connaître l'étendue des secteurs et métiers dans lesquels des opportunités de recrutement existent. Ceci pourra prendre la forme, par exemple, d'informations métiers et/ou de visites de régiments, sites ou unités militaires, etc. Ces actions pourront s'adresser principalement à des jeunes ou des personnes en reconversion professionnelle.

B - Accorder une attention particulière aux candidats en sortie de dispositif « contrats aidés » :

1. Communiquant, le plus en amont possible, ses besoins et critères de recrutement à la Ville de Paris ;
2. Contribuant à la mise en place d'informations préalables au recrutement, avec l'appui des acteurs de l'emploi.
3. Participant à des opérations de pré-recrutement organisées avec les services ou partenaires de la Ville de Paris, destinées en priorité aux jeunes sortant du dispositif « contrats aidés » (Contrat Unique d'Insertion, Emploi Avenir, Service Civique) ;

C - Accueillir les Parisiennes et les Parisiens inscrits dans un parcours de formation du programme dédié du Département de Paris, l'armée de Terre se proposant de favoriser leur recrutement en son sein au terme de leur formation dans les secteurs en tension (restauration collective, électro-mécanique et informatique).

D - Participer à des forums de recrutement : la Ville de Paris organise trois forums d'envergure parisienne, voire métropolitaine :

1. Paris pour l'Emploi : forum généraliste, début octobre ;
2. Paris, métropole pour l'Emploi des jeunes : forum dédié aux jeunes de tous niveaux, en février ;
3. Forum de rentrée des étudiants : forum dédié aux primo-arrivants et abordant la question des jobs étudiants, début septembre ;

Ainsi que d'autres forums organisés localement par les mairies d'arrondissement.

¹Âgés de 18 à 30 ans, de nationalité française, JDC effectuée, sans conditions de diplômes.

E - Lutter contre toutes les formes de discrimination à l'embauche. Au cours de son histoire avant ou pendant la conscription, l'ARMÉE DE TERRE a toujours été un creuset d'intégration. Elle maintient cette culture et cette exigence depuis sa professionnalisation, refusant toute discrimination autre que l'âge (« impératif de jeunesse ») et la nationalité française pour l'ouverture d'un dossier d'engagement.

En signant la présente charte, le groupement de recrutement et de sélection d'Ile de France et outre-mer s'engage à accueillir dans cet esprit d'ouverture tout candidat potentiel à un recrutement dans l'ARMÉE DE TERRE.

Ces engagements s'inscrivent naturellement en cohérence avec les besoins et les capacités d'accueil de l'Armée de terre, ainsi qu'avec la nécessité de sélection des candidats, notamment à travers la réalisation d'une visite médicale d'aptitude, de tests physiques, d'évaluations psychotechniques, psychologiques, et d'une enquête liminaire de sécurité.



**ENGAGEMENT N°2
LIENS ÉCOLES -
UNIVERSITÉS -
ORGANISMES DE
FORMATION**

Soucieuse de préparer les compétences de demain, la VILLE DE PARIS souhaite renforcer les liens entre les jeunes et les entreprises. Ceci passe notamment par le développement des relations de ces dernières avec les établissements secondaires et supérieurs du territoire.

La VILLE DE PARIS s'engage à :

- Mobiliser le réseau de ses partenaires œuvrant pour le public des 16 – 30 ans, avec l'appui de la Mission Initiative Emploi Grands comptes ;
- Contribuer à la sensibilisation des jeunes parisiens et des chercheurs d'emploi aux métiers de l'entreprise, notamment pour les secteurs dits « en tension » ;
- Aider à la mise en œuvre de la composante « sociale » de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise.

L'ARMÉE DE TERRE s'engage à :

A – Évaluer dans son centre de sélection de Vincennes 300 jeunes parisiens chaque année, en vue de leur éventuel recrutement.

B - Proposer aux étudiants, selon la capacité d'accueil de l'Armée de Terre, des :

1. Périodes militaires de découverte d'une durée de 5 jours s'adressant à des non-diplômés type « décrocheurs » ;
2. Périodes militaires supérieures d'une durée de 3 semaines à destination des bacheliers et diplômés de l'enseignement supérieur.

C – Communiquer sur son offre de stages², depuis les stages découverte d'observation en classe de 3ème jusqu'au niveau Bac+5 voire au-delà, que ce soit dans les cursus des filières générales et technologiques comme dans les filières professionnelles, avec un accent mis sur les niveaux CAP, BEP, Brevet professionnel ou Bac professionnel.

²3000 sur l'ensemble du territoire national

**PILOTAGE DE
LA CHARTE ET
COMMUNICATION**

La VILLE DE PARIS et l'entreprise s'engagent à désigner, respectivement, un interlocuteur référent de la Charte, responsable de sa mise en œuvre et de son suivi.

La Charte fera l'objet d'une évaluation annuelle, qui pourra rassembler le cas échéant les autres parties prenantes de la réalisation des différentes actions.

La présente Charte sera rendue publique sur le site internet paris.fr.

La « Charte de développement de l'emploi local et de la responsabilité sociale de l'entreprise » de la VILLE DE PARIS est mise en œuvre avec l'ensemble des partenaires emploi du territoire parisien : Pôle emploi, la Mission Locale de Paris, l'EPEC, l'École de la 2ème Chance Paris, FACE Paris, les Structures d'Insertion d'Activité et d'Emploi et entreprises solidaires du territoire, l'APEC, Paris&Co, la SEMAEST, le réseau « Paris Esprit d'entreprise », etc.

Fait à Paris, en 2 exemplaires, le 16 juin 2016

Pour la VILLE DE PARIS
Pauline Veron
Adjointe à la Maire de Paris,
chargée de la démocratie locale,
de la participation citoyenne,
de la vie associative,
de la jeunesse et de l'emploi



Pour l'ARMÉE DE TERRE :
Colonel Bruno BERT,
Commandant le groupement recrutement sélection
Ile de France et Outre-Mer

